



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Dominique SCHAUSS.

**Absents :**

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

**OBJET :** 32 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel sur le territoire bisontin

## **Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel sur le territoire bisontin**

**Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 3	31/10/2018	Favorable unanime

### **1 - Contexte et enjeux**

Le réseau de pelouses sèches de la moyenne vallée du Doubs auquel appartiennent les collines bisontines abrite une richesse faunistique et floristique d'intérêt écologique reconnu.

La Ville de Besançon a engagé depuis 2005 des actions de préservation et de restauration de son patrimoine naturel et historique sur ses propriétés des collines qui s'est traduit notamment par la réouverture des milieux avec la mise en place d'un pâturage extensif, la réhabilitation de vergers, la restauration des murs de pierres sèches, de cabordes... Ces actions ont été développées en partenariat avec des associations locales dont le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN de Franche-Comté).

Capitale française de la biodiversité 2018, la Ville de Besançon entend poursuivre ses actions sur les collines comme sur l'ensemble du territoire communal dans le cadre de sa trame verte urbaine et soutenir les acteurs locaux qui agissent en cohérence avec ses orientations.

Le CEN de Franche-Comté a pour objectif la préservation du patrimoine naturel et paysager franc-comtois. Acteur territorial et de proximité, il s'emploie à favoriser la conservation et la restauration de la diversité des espaces naturels et semi-naturels et de leur richesse biologique.

Il est ainsi amené à prendre en compte tous les aspects culturels, patrimoniaux et humains qui contribuent à la constitution des paysages franc-comtois.

Les missions des Conservatoires d'Espaces Naturels sont ainsi reconnues dans l'article L414-11 du code de l'environnement, issu de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art.129 (dite «loi Grenelle II»).

Le projet porté par le CEN de Franche-Comté repose sur les axes suivants définis par son agrément et son plan d'action quinquennal 2015-2019 :

- Connaître, protéger, gérer, valoriser durablement un réseau de sites sur lesquels le CEN de Franche-Comté dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage
- Développer, soutenir et démultiplier les actions régionales en faveur du patrimoine naturel en s'impliquant dans les politiques publiques
- Participer aux dynamiques de réseau, à la transmission des savoirs et au partage d'expérience.

### **2 - Projet du CEN de Franche-Comté sur le territoire bisontin**

Conscients de la richesse du patrimoine naturel de Besançon, le CEN de Franche-Comté est aujourd'hui porteur d'un projet de valorisation du patrimoine naturel bisontin, et notamment sur les collines, afin de démultiplier et pérenniser les actions de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine.

Le projet comprend trois volets :

**- Mener des actions de gestion, de suivi technique et scientifique, d'animation foncière et de sensibilisation notamment sur le réseau de pelouses sèches des collines avec :**

- la rédaction de documents de gestion afin de définir les modalités d'intervention des travaux de gestion en prenant en compte les données environnementales : documents de gestion, cahiers des charges pour des actions spécifiques telles que la mise en place d'un pâturage extensif, entretien ou/et la restauration de mares... Il pourra apporter des recommandations de gestion pour des actions plus ponctuelles que souhaite engager la Ville de Besançon ;
- des suivis scientifiques qui permettent d'assurer une continuité dans le suivi de l'impact sur les habitats et les espèces patrimoniales et des mesures de gestion mises en place. Ils permettent de faire évoluer les modalités de gestion dans un but de sauvegarde du patrimoine naturel ;
- l'amélioration des connaissances de la faune et de la flore par le biais de relevés qui visent à compléter les connaissances du patrimoine naturel bisontin ;
- la rédaction de cahiers de préconisations pour des opérations de gestion et de restauration de sites à caractères naturels ;
- la mise en œuvre d'actions d'animations et de sensibilisation auprès d'un public local.

**- Veiller à une bonne articulation avec le programme en faveur des pelouses, notamment concernant les actions de pâturage**

Dans le cadre d'une approche partenariale et dans le cadre du SRCE qui a retenu la préservation et la restauration des pelouses sèches comme un double objectif, le CEN de Franche-Comté a engagé en 2017 un programme en faveur des pelouses sur le territoire de Franche-Comté.

Ce programme a pour objectif de permettre l'engagement local de programmes de préservation et restauration des réseaux de pelouses.

Le partenariat entre la Ville de Besançon et le CEN de Franche-Comté entre dans cette démarche, notamment par la mise en place d'une réflexion sur un pâturage pérenne adapté aux enjeux «pelouses sèches» sur le réseau de collines des communes de Besançon, Beure, Montfaucon et Avanne-Aveney en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Besançon en date du 20 septembre 2018).

**- Contribuer aux réflexions liées à la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité**

Le CEN de Franche-Comté contribue aux réflexions menées sur le territoire bisontin, comme par exemple la démarche participative «Besançon Naturellement Forestière».

Cette démarche pourra être élargie à l'ensemble des réflexions engagées pour la préservation de la biodiversité en concertation avec les acteurs locaux.

### **3 - Soutien de la Ville de Besançon au projet du CEN de Franche-Comté**

Sur cette base, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 5 ans qui définit le cadre dans lequel la Ville de Besançon s'engage à appuyer le CEN de Franche-Comté dans ses actions relatives à la connaissance, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et semi-naturel du territoire bisontin.

Elle fixe ainsi les conditions du soutien financier que la Ville pourra allouer aux actions initiées par le CEN de Franche-Comté sur le territoire bisontin dans la mise en œuvre de son objet social et dont le contenu est cohérent avec les orientations de la politique municipale.

Chaque année, une convention d'application précisera le montant de la subvention de la Ville de Besançon au CEN de Franche-Comté. Celle-ci sera établie au regard du programme d'actions que le CEN de Franche-Comté devra proposer annuellement à un comité de suivi qui examinera l'état d'avancement des actions et définira les orientations du programme pour l'année suivante.

Mme VIGNOT, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- de se prononcer favorablement sur la convention pluriannuelle d'objectifs de 5 ans avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité